

4. CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE

4.1 Généralités

- Modalité pour les prélèvements (pvt) de cytologie non gynécologique

	Prélèvements	Fixateur préconisé	Température de conservation		Délai d'acheminement	Délai de réponse minimum après réception*
			Sans pvt	Avec pvt		
Cytologie non gynécologique	Bronchique	PreservCyt Solution, flacon ThinPrep	15-30°C	15-25°C	Sous 48 h	24 à 48 h
	Pleural					
	Ascite					
	Autres...					
	Frottis anal, ... (Annexe 2)	PreservCyt Solution, flacon ThinPrep	15-30°C	15-25°C	Sous 15 jours maximum	3 à 5 jours
	Urine (Annexe 7)	Cytolyt, flacon ThinPrep	15-30°C	15-30°C	Sous 48 h	24 à 48 h
	Thyroïde	Etalement sur lame, PreservCyt solution, flacon ThinPrep	15-30°C	15-25°C	Sous 48 h	24 à 48 h
	Sein					
	Autres ponctions...					
	LCR	Alcool	5-25°C	15-25°C	Sous 48h	24 à 48 h
LBA	Sans fixateur	-	4°C	Transmission en urgence <6h	24 à 48 h	
Accompagné d'un pvt histologique	Se référer au chapitre 4. HISTOLOGIE					

* En jours ouvrés, variables en fonction des techniques complémentaires ou de la difficulté à l'établissement d'un diagnostic.

4.2 Bon de demande d'examen

Anatomo-cytopathologique DE-PREA-005

Une version électronique du bon de demande d'examen est disponible à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

UNILABS - PATHOLOGIE NORD
EXAMEN ANATOMO-CYTO-PATHOLOGIQUE

Docteurs Ahmed BOUDAHL, Dominique CATHÉLINEAU, Hervé COTTEN, Christian DELERIVE, Jérôme DELPLACE, Yoan DITCHEL, Fabienne DUPONT-EVRARD, Caroline GINGHIS, Malika GUEROUJ, Jean-Marie HARIMENDSI, François LAMARCHE, Thierry MALARD, Pierre-Yves PAQUET, Amandine PHILIPPE

DATE : ___/___/___ Heure de prélèvement : ___:___ Heure de fixation : ___:___

Nombre de flacons transmis : _____ Nombre de lames transmises : _____

Madame Mademoiselle Monsieur Enfant

NOM : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____ DDN : | | | | | | | | | | | | | | | |

Tél : | | | | | | | | | | | | | | | | Mail : _____

Adresse : _____

Code Postal : | | | | | | Ville : _____

N° Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | |

Caisse : _____ Mutuelle : _____

Le(a) patient(e) s'oppose à la transmission des données à des fins de recherche médicale.

Honoraires à adresser : à l'hôpital au laboratoire Bordereau 615 au patient
 CMU ALD cpam + mutuelle (joindre photocopies)

Nature du prélèvement : Exérèse Biopsie(s) F.C.U.
 Cytologie Curetage Extemporé Immunofluorescence

N° de référence des examens précédents : _____

Localisation anatomique du prélèvement : _____

Photo prise

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES : _____

Traitement en cours : _____

Pour les prélèvements gynécologiques : Grossesse Ménopause Hystérectomie
 D.D.R. D.I.U. Contraception Aspect du col

ABBEVILLE 13 rue Ste Catherine BP 603 80200 ABBEVILLE Tél : 03.22.20.77.90 - Fax : 03.22.20.77.50

LILLE 86, Bd J.B. Lebas BP 603 59004 LILLE Cedex Tél : 03.20.97.40.97 - Fax : 03.20.97.40.87

VALENCIENNES 20 Place Verte BP90372 59307 VALENCIENNES CEDEX Tél : 03.27.47.12.12 - Fax : 03.27.41.44.88

cadre réservé au laboratoire

Nombre de flacons reçus : _____

Nombre de lames reçus : _____

Non-conformité

Résultats : _____

URGENT

A faxer : _____

A téléphoner : _____

MEDECIN PRESCRIPTEUR : _____
(Signature et cachet)

Résultats à adresser : Médecin prescripteur
 Médecins correspondants (nom, adresse)

Patient (selon les résultats)

Annexe 4

• Condition pré-analytique

	Renseignements	Sur le flacon/lame	Sur le BDE*	Obligatoire / nécessaire
PARTIE ADMINISTRATIVE	Nom Prénom	✓	✓	Obligatoire
	Nom de naissance		✓	Obligatoire
	Date de naissance	✓	✓	Obligatoire
	Sexe		✓	Obligatoire
	N° sécurité sociale		✓	Obligatoire
	N° identification du patient NIP		✓	Obligatoire
	Adresse		✓	Obligatoire
	Nom et signature du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Adresse ou service du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Nom et adresse des personnes recevant le CR** (hors médecin prescripteur)		✓	Nécessaire
PARTIE MEDICALE	Attestations CMU, ALD, ... ou autre documents		✓	Nécessaire
	Date et heure de prélèvement		✓	Obligatoire
	Heure de fixation si accompagné d'un prélèvement histologique		✓	Obligatoire
	Nature du pvt		✓	Obligatoire
	Siège du pvt pour pvt histologique***		✓	Obligatoire
	Différenciation des flacons/lames (si plusieurs)	✓	✓	Obligatoire
	Renseignements cliniques :			
	Topographie		✓	Obligatoire
	Hypothèses diagnostics		✓	Obligatoire
	Antécédents du patient		✓	Obligatoire
Traitement en cours		✓	Nécessaire	
Précisions si risques infectieux		✓	Obligatoire	

* BDE : Bon de Demande d'examen

** CR : Compte rendu

*** Ne pas mélanger des prélèvements effectués sur plusieurs sites dans un seul flacon.

Il est important de renseigner l'intégralité des informations demandées sur ce bon afin de garantir une prise en charge optimale des prélèvements patients. En l'absence de ces renseignements, une non-conformité pourra être déclarée et renseignée sur le compte rendu d'examen si celle-ci impacte le résultat.

4.2.1 Recommandations techniques pour la cytologie non gynécologique

Les fixateurs recommandés sont à privilégier pour une meilleure prise en charge du patient.

Etape 1 : Identification

Inscrire NOM Prénom date de naissance du patient sur le(s) flacon(s) et sur le(s) lame(s). Différencier les flacons et les lames si plusieurs sites de prélèvements.

Etape 2 : Technique de prélèvement

Les techniques de prélèvements dépendent de la nature du prélèvement et des procédures en cours

Etape 3 : Acheminement au Cabinet

Mettre le(s) flacon(s) et le(s) lame(s) identifié(s) et le bon de demande d'examen DE-PREA-005 dans un sachet double poche transparent



1. Mettre l'échantillon dans la plus longue poche du sachet.



2. Insérer ce document dans la poche extérieure



3. Retirer la languette pour exposer la bande adhésive



4. Pour fermer, tirer fermement de chaque côté du sac

4.2.2 Acheminement au Cabinet

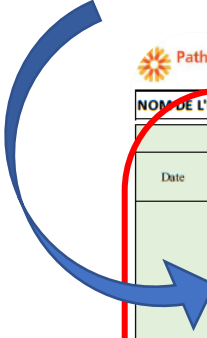
Système de triple emballage pour les échantillons biologiques de catégorie B

- **Dépôt au Cabinet :**

Déposer l'ensemble des sachets contenant le(s) prélèvement(s) et les bon(s) de demande d'examen aux personnels autorisés à l'accueil médical du Cabinet.

- **Ramassage par coursier :**

Etape 1 : Tracer l'envoi du (des) prélèvement(s) sur le cahier de suivi DE-LOG-003



Pathologie Nord Unilabs
Cabinet de pathologie

N° DE SCILLE :

CAHIER DE SUIVI DES PRELEVEMENTS

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

RESERVE ETABLISSEMENT DE SANTE					RESERVE RECEPTION PNU		
Date	Identification Patients	Praticien	VISA du personnel déposer les prélèvements	Nombre de flacons déposés	DATE, HEURE ET VISA du personnel à la réception PNU	Nombre de flacons réceptionnés	Observations éventuelles (secrétaire / coursier) et référence de la Non-Conformité si concerné



Etape 2 : Placer le(s) sachet(s) contenant le(s) prélèvement(s) et le(s) bon(s) de demande d'examen dans la malle, accompagné du premier feuillet du cahier de prélèvement, le second restant dans le cahier ainsi que dans le service pour la traçabilité.

Etape 3 : Vérifier la concordance entre ce qui est tracé le cahier de suivi DE-LOG-003 et le(s) sachet(s) présent(s) dans la malle. Fermer celle-ci et placer le scellé.



4.2.3 Les besoins en matériel

Le Cabinet met à disposition le matériel de prélèvements nécessaire à la bonne réalisation de l'examen. Un formulaire DE-LOG-001 est mis à disposition à la demande et sur le site internet.

La commande peut être effectuée par :

- Internet sur le site du cabinet PNU : <https://pathologie.unilabs.fr>
- Fax : 03 20 97 40 87
- Téléphone : 03 20 97 40 98
- Via coursier



60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille
Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87
Mail : logistique.pnu@unilabs.com

DEMANDE DE MATERIEL

Annexe 3

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE		
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cytobrosse CervexBrush	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cytobrosse Combibrush	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EndoCervex Brush (endocol)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pot plastique 280 ml + couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ecouvillon bois/coton tête large	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pot plastique 1 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Spatules d'Ayres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seau blanc 3 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Kit d'auto-test HPV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seau blanc 5,7 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			DIVERS		
Porte-lames carton 3 lames	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bidon formol 4% Buffered 5L	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lames blanches de microscopie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Milieu de Michel pour IF 20 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LaboFix aérosol 200 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pipelles de Cornier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Flacon stérile 60 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cassette + mousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tube RNA LATER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fiche de demande d'examen PNU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Flacon BD Surepath (organes profonds)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Flacon Alcool (LCR uniquement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fiche pour recherche mutation somatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Feutre indélébile pour flacon Hologic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Expéditeur (nom, adresse et service) :			Scellé pour bac à navette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Date : / /			Grand sac de transport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cachet :			Sachet double poche zip : couleur à préciser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préf : DE-LOG-001-07			Enveloppe Post-Réponse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Date d'application : 08/09/2023			Carnet Bloc Opérateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Carnet A5 Duplicata	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison

Fiche de données sécurité PreserCyt Solution

[Bibliothèque de fiches de données de sécurité des produits Hologic](#)

Système général harmonisé (SGH) (European Union)

HOLOGIC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ThinPrep® PreservCyt Solution

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit ThinPrep® PreservCyt Solution

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation(s) particulière(s) Solution de conservation tamponnée à base de méthanol servant de support aux cellules pendant le transport et la préparation des lames

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Hologic Inc.
250 Campus Drive
Marlborough, MA 01752
United States
1-508-263-2900

Adresse du fournisseur Hologic BVBA
Building Caprese, 8th Floor
Da Vincilaan 5
1930 Zaventem, Belgium
+32 2 711 4680

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chemtec, U.S. and Canada 1-800-424-9300; Chemtec International + 1-703-741-5970

Pour plus d'informations, contacter sds@hologic.com

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 3
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 3
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient MÉTHANOL

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

ThinPrep® PreservCyt Solution



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H301 - Toxique en cas d'ingestion
- H311 - Toxique par contact cutané
- H331 - Toxique par inhalation
- H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
- H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer
- P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P308 + P311 - IF exposed or concerned: Call a POISON CENTER or doctor
- P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction
- P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P501 - Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

2.3. Autres dangers

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

MÉLANGES 3.2

MÉLANGES

Nom chimique	Numéro CAS	%	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Méthanol	67-56-1	35-55	Present	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119433307-44-0 135

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Inhalation

Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

ThinPrep® PreservCyt Solution	
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Symptômes Traiter les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Note au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction déconseillés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Dangers spécifiques dus au produit chimique La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent le long du sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. INFLAMMABLE.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. Évacuer la zone et lutter contre l'incendie à une distance sécuritaire. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Précautions individuelles Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres sections.

Référence à d'autres sections SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle, SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination.

ThinPrep® PreservCyt Solution

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.

Remarques générales en matière d'hygiène Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Diagnostic in vitro

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin	STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m ³	S* TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ Ceiling / Peak: 800 ppm Ceiling / Peak: 1080 mg/m ³ Skin

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin TWA: 133 mg/m ³ TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methanol 67-56-1	Skin STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m ³ Skin STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Douches. Rince-oeils. Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection individuelle

ThinPrep® PreservCyt Solution

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
Protection respiratoire	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique	liquide	Odeur	Alcool
aspect	incolore, transparent, liquide	seuil olfactif	Aucune information disponible
Couleur	incolore		
Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode	
pH	5.5		
Point de fusion/point de congélation	-48.3 °C / -55 °F		
Point / intervalle d'ébullition	71 °C / 159 °F		
Point d'éclair	26 °C / 78 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité	36%		
Limite inférieure d'inflammabilité	13.6%		
pression de vapeur		Aucune information disponible	
Densité de vapeur	1.17		
densité		Aucune information disponible	
Hydrosolubilité		Miscible à l'eau	
solubilité(s)		Aucune information disponible	
Coefficient de partage		Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	460 °C / 860 °F		
température de décomposition		Aucune information disponible	
Viscosité cinématique		Aucune information disponible	
Viscosité dynamique		Aucune information disponible	
Percent Volatile	> 99%		

9.2. Autres informations.

Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	53
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité.

Réactivité	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique.

stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion.

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e)
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Possibilité de réactions	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
---------------------------------	--

ThinPrep® PreservCyt Solution

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Acides. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être nocif par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.
Irritation	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Inhalation	Nocif par inhalation
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation
Contact avec la peau	Nocif par contact cutané
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	94.00
ETAmél (voie cutanée)	283.00
ETAmél (Inhalation-vapeurs)	2.83

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sans objet
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sans objet
Sensibilisation	Sans objet
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sans objet
Cancérogénicité	Sans objet
toxicité pour la reproduction	Sans objet
STOT - exposition unique	Sans objet
STOT - exposition répétée	Sans objet
Effets sur certains organes cibles	Système nerveux central, Yeux, Tractus gastro-intestinal (GI), Système respiratoire, Peau.
Danger par aspiration	Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

ThinPrep® PreservCyt Solution	
Nom chimique Methanol	Coefficient de partage -0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Waste from Residues / Unused Products	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (MÉTHANOL), 3 (6.1), III, (26°C C.C.)
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes	3 + 6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
Code de classification	FT1
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A

ThinPrep® PreservCyt Solution	
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes	3 + 6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	FT1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
OACI (aérien)	
14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
IATA	
14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	3P

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

SVHC

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Methanol 67-56-1	RG 84	

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)
 TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air) Indéterminé(e)(s)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit sont répertoriés dans les listes des Inventaires suivants .

Nom chimique	TSCA	EINECS/ELINCS	DSL/NDL	PICCS
Methanol 67-56-1	Present	X	X	X
EDTA Disodium Salt 6381-92-6	-	-	X	X
Glacial Acetic Acid 758-12-3	-	X	-	-

Nom chimique	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Methanol 67-56-1	Present	X	X	Present
EDTA Disodium Salt 6381-92-6	-	X	X	-

ThinPrep® PreservCyt Solution

Légende

X - Présent

- Not Listed

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Préparée par Hologic Inc

Date de révision 12-août-2019

Version 4

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Fiche de données sécurité CytoLyt Solution

[Bibliothèque de fiches de données de sécurité des produits Hologic](#)

Système général harmonisé (SGH) (European Union)

HOLOGIC®

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ThinPrep® CytoLyt Solution

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit ThinPrep® CytoLyt Solution

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation(s) particulière(s) Solution de conservation tamponnée à base de méthanol servant de support aux cellules pendant le transport

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Hologic Inc.
250 Campus Drive
Marlborough, MA 01752
United States
1-508-263-2900

Adresse du fournisseur Hologic BVBA
Building Caprese, 8th Floor
Da Vincilaan 5
1930 Zaventem, Belgium
+32 2 711 4680

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chemtrec, U.S. and Canada 1-800-424-9300 Chemtrec International + 1-703-741-5970

Pour plus d'informations, contacter sds@hologic.com

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].



ThinPrep® CytoLyt Solution

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H312 - Nocif par contact cutané
 H332 - Nocif par inhalation
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P308 + P311 - IF exposed or concerned: Call a POISON CENTER or doctor
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du carbonate de sodium sec pour l'extinction
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P501 - Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

MÉLANGES 3.2

MÉLANGES

Nom chimique	Numéro CAS	%	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Methanol	67-56-1	14 - 25	Present	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119433307-44-0 135

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Inhalation

Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne

ThinPrep® CytoLyt Solution

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO2, jet d'eau ou mousse résistant aux alcools. Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse résistant à l'alcool. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure ; ne pas disperser la matière. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs.

Moyens d'extinction déconseillés PRUDENCE : Tous ces produits ont un point d'éclair très bas. L'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent le long du sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Danger d'explosion des vapeurs à l'intérieur de bâtiments, à l'extérieur ou dans les égouts. Les substances désignées par un « P » peuvent polymériser de façon explosive lorsqu'elles sont chauffées ou impliquées dans un incendie. Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

ThinPrep® CytoLyt Solution

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux réglementations locales. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Diagnostic in vitro

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin	STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m ³	S* TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ Ceiling / Peak: 800 ppm Ceiling / Peak: 1080 mg/m ³ Skin

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin TWA: 133 mg/m ³ TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methanol 67-56-1	Skin STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m ³ Skin STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Douches. Rince-oeils. Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection individuelle

ThinPrep® CytoLyt Solution

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
Protection respiratoire	Sans objet.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aspect	liquide incolore, liquide	Odeur	Aucune information disponible
Couleur	incolore		
Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode	
pH	7		
Point de fusion/point de congélation	9.7 °C / -12.4 °F		
Point / intervalle d'ébullition	80 °C / 177 °F		
Point d'éclair	41 °C / 105 °F		
Taux d'évaporation	1		
inflammabilité (solide, gaz)			Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité	36%		
Limite inférieure d'inflammabilité	8.4%		
pression de vapeur	127 mmHg		
Densité de vapeur	2.17 (Air=1)		
densité	0.97		
Hydrosolubilité solubilité(s)			Aucune information disponible
Coefficient de partage			Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	500 °C / 932 °F		
température de décomposition			Aucune information disponible
Viscosité cinématique			Aucune information disponible
Viscosité dynamique			Aucune information disponible
Percent Volatile	>99%		

9.2. Autres informations

Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	21
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e)
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

ThinPrep® CytoLyt Solution
dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Acides. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être nocif par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.
Irritation Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 476.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 1,429.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeurs) 14.00 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Méthanol	= 5628 mg/kg (Rat)		= 83.2 mg/L (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sans objet
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sans objet
Sensibilisation Sans objet
Mutagénicité sur les cellules germinales Sans objet
Cancérogénicité Sans objet
toxicité pour la reproduction Sans objet
STOT - exposition unique Sans objet
STOT - exposition répétée Sans objet
Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Yeux, Tractus gastro-intestinal (GI), Système respiratoire, Peau.
Danger par aspiration Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Méthanol	-0.77

ThinPrep® CytoLyt Solution

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Waste from Residues / Unused Products	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III, (41°C c.c.)
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes	3 + 6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
Code de classification	FT1
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes	3 + 6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	FT1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

ThinPrep® Cytolyt Solution

DACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	3P

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

SVHC

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Methanol 67-56-1	RG 84	

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)
 TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air) Indéterminé(e)(s)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit sont répertoriés dans les listes des inventaires suivants .

Nom chimique	TSCA	EINECS/ELINCS	DSL/NDL	PICCS
Water 7732-18-5	Present	X	X	X
Methanol 67-56-1	Present	X	X	X
Magnesium Acetate 142-72-3	Present	X	X	X
Chlorure de sodium 7647-14-5	Present	X	X	X
Chlorure de potassium 7447-40-7	Present	X	X	X

Nom chimique	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Water 7732-18-5	-	X	X	Present
Methanol 67-56-1	Present	X	X	Present
Magnesium Acetate 142-72-3	Present	X	X	Present
Chlorure de sodium				

ThinPrep® CytoLyt Solution				
7647-14-5	Present	X	X	Present
Chlorure de potassium 7447-40-7	Present	X	X	Present
Calcium Acetate 5743-26-0	-	X	-	-

Légende

X - Présent

- Not Listed

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision 12-août-2019

Version 3

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Fiche de données sécurité Alcool



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification du produit

Nom du produit : **Alcool Ethylique 50% Teinté**

Type du produit : Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation : Conservateur pour prélèvements biologiques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Alphapath

101 Chemin des Pêcheurs
Les Ateliers de la Louvade
34130 MAUGIO - France
Tel. : +33 (0)4 67 60 74 79
Fax : +33 (0)4 67 60 98 27
Mail : contact@alphapath.fr

Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59 Site : <http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Le mélange est classé comme dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Flam. Liq. 2



GHS 02

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

Avertissement : Dgr - Danger

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Le produit est classé et étiqueté suivant le Règlement CLP.

Pictogrammes



GHS 02

Mention d'avertissement

Danger - Dgr

Mentions de danger

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : **Alcool Ethylique 50% Teinté** Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

2 Identification des dangers (suite)

· Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
 P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
 P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
 P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
 P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
 P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction
 P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
 P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Ethanol

· Autres dangers

· Aucun

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable
 · vPvB: Non applicable

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique Mélange en solution

· Description / Composition

· Préparation composée principalement des substances classées indiquées ci-après.

Nom	N° Index	N° CE /EINECS	N° CAS	%	Classification	Mentions de Danger
Ethanol	603-002-00-5	200-578-6	64-17-5	50 %	Flam. Liq. 2	H225
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	613-068-00-6	220-120-9	2634-33-5	< 0.001%	Acute Tox. 4 (*) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Conseils généraux :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si apparition d'une douleur ou irritation, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

4 Premiers secours (suite)

- Après ingestion :

Ne pas faire vomir.

Rincer immédiatement et abondamment la bouche avec de l'eau.

Si une irritation ou un malaise se développe, consulter un médecin.

- Indications destinées au médecin :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Renseignements généraux

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

- Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits d'extinction déconseillés pour raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

- Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

- Informations complémentaires

Refroidir les récipients fermés en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Conseils généraux

Utiliser du matériel de protection adéquat, comme indiqué dans le point 8.

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné de toute source d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement respiratoire contre les effets des vapeurs.

Prendre les précautions nécessaires pour réduire tout contact direct, cutané ou oculaire et pour éviter toute inhalation.

Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir les liquides à l'aide d'une matière absorbante.
Essuyer le produit avec soin et le placer dans un récipient à déchets adéquat.
Rincer et diluer abondamment à l'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface, dans les nappes d'eau souterraines dans la terre ou le sous sol.
Dans le cas de pénétration environnementale, avertir les autorités compétentes.
Pour l'élimination des déchets se référer au point 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le point 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le point 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le point 13.

7 Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir les flacons avec précautions. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après manipulation. Observer les précautions habituellement prises lors de la manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions :



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

64-17-5 - Ethanol (50%)

VME (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

- **Equipement de protection individuel**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire :**

La protection des voies respiratoires n'est pas requise.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.



Gants de protection

Après utilisation, les gants souillés seront éliminés conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

- **Matériau des gants :**

Le choix du matériau des gants doit être réalisé en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps :**

Une protection individuelle particulière n'est pas requise.

Choisir la protection individuelle adaptée suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</u>		<u>Indications générales</u>
Aspect :	Forme :	Liquide
	Couleur :	Selon désignation produit
Odeur :		Caractéristique
Seuil olfactif :		Non déterminé
valeur du pH :		Non déterminé
Changement d'état		
Point de fusion :		Non déterminé
Point d'ébullition :		78°C
Point d'inflammation (éclair) :		< 23°C
Inflammabilité (solide, gazeux) :		Non applicable
Température d'auto inflammation :		425°C
Température de décomposition :		Non déterminée
Auto inflammation :		Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :		Le produit n'est pas explosif, toutefois, des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former
Limites d'explosion :		
Inférieure :		3.5 Vol %
Supérieure :		15 Vol %
Pression de vapeur à 20°C :		59 hPa
Densité à 20°C :		0.89 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité		
Avec l'eau :		Entièrement miscible
Teneur en solvants :		
Solvants organiques :		50.0 %
Eau :		50.0 %
Autres informations :		Pas d'autres informations importantes disponibles

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactivité connue dans les conditions de stockage conforme.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Décomposition thermique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles:

Pas d'indication d'incompatibilité particulière.

Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune toxicité aiguë n'est répertoriée pour ce produit dans les conditions de concentration des composants du produit.

Effet Toxique

Aucun problème toxicologique n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

Effet primaire d'irritation

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucun problème d'irritation n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Pas de sensibilisation envisagée dans les conditions de concentration des composants du produit.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Carcinogénicité**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit ne présente pas de dangers.

12 Informations écologiques

Toxicité

Donnée non disponible.

Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol :

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

12 Informations écologiques (suite)

Autres indications écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Autres indications :

Le produit est biodégradable.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

• **PBT** : Non applicable.

• **vPvB** : Non applicable.

Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Se conformer aux règlements antipollution et aux autres règlements du pays concerné.

Emballages non nettoyés :

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses doivent être traités comme le produit lui-même.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR/RID - IMDG - IATA :

UN 1170

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR : 1170 ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION)

IMDG : ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

IATA : ETHANOL SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA : 3 Liquides inflammables / Flammable liquids (F1)



Étiquettes pour le transport

ADR - IMDG - IATA : 3

Groupe d'emballage

ADR - IMDG - IATA : II

Dangers pour l'environnement

ADR/RID : Non

IMDG : Polluant marin : Non

IATA : Non



Fiche de données de sécurité
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

14 Informations relatives au transport (suite)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables

Indice Kemler : 33

No EMS : F-E,S-D

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :
Non Applicable

Indications complémentaires de transport

ADR

Quantités exceptées (EQ) : E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Quantités limitées (LQ) : 1L

Catégorie de transport : 2

Code de restriction en tunnels : D/E

"Règlement type" de l'ONU

UN1170, ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II

15 Informations réglementaires

Cette fiche est conforme aux exigences du Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Flam. Liq. 2

Mention d'avertissement

Danger - Dgr

Mentions de danger

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3

- **Prescriptions nationales**

- **Indications sur les restrictions de travail**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes.

Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **Directives techniques air**

Classe	Part en %
Wasser	25-50
NK	25-50

Classe de pollution des eaux

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu Polluant

Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA : 3 Liquides inflammables

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Alcool Ethylique 50% Teinté Date d'émission : 23/06/2023 - Version C - Révision : 23/06/2023

16Autres informations

Pour plus d'informations, contacter votre fournisseur.

Cette fiche de sécurité a été établie selon Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.

Ces informations ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus mentionné. Ces informations ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Abréviation des dangers

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable catégorie 2

Mentions de danger importantes

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

ICAO : International Civil Aviation Organization

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50 : Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 percent

Modifications	Version 01 - 06/10/2017 – Création Version B - 25/05/2022 - Modification de la référence de la version du document pour intégration dans Symalean – Revue de la FDS Version C - 23/06/2023 - Mise à jour de l'adresse
---------------	---

ANNEXES

Annexe 4 : Bon de demande d'examen Anatomo-cytopathologique DE-PREA-005

	UNILABS - PATHOLOGIE NORD EXAMEN ANATOMO-CYTO-PATHOLOGIQUE	cadre réservé au laboratoire
	Docteurs Ahmed BOUDAH, Dominique CATHÉLINEAU, Hervé COTTEN, Christian DELERIVE, Jérôme DELPLACE, Yoan DITCHI, Fabienne DUPONT-EVRARD, Caroline GHIGHI, Malika GUERNOU, Jean-Marie HARIMENSHI, François LAMARCHE, Thierry MALARD, Pierre-Yves PAQUET, Amandine PHILIPPE	
DATE : __/__/__ Heure de prélèvement : _____ Heure de fixation : _____		Nbre de flacons reçus : Nbre de lames reçus : <input type="checkbox"/> Non-conformité
Nombre de flacons transmis : _____ Nombre de lames transmises : _____		Résultats :
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Enfant		<input type="checkbox"/> URGENT
NOM : _____		<input type="checkbox"/> A faxer : _____
Nom de naissance : _____		<input type="checkbox"/> A téléphoner : _____
Prénom : _____ DDN : _ _ _ _ _ _ _ _ _		MEDECIN PRESCRIPTEUR : (signature et cachet)
Tél : _ _ _ _ _ _ _ _ _ Mail : _____		Résultats à adresser : <input type="checkbox"/> Médecin prescripteur <input type="checkbox"/> Médecins correspondants (noms, adresses)
Adresse : _____		
Code Postal : _ _ _ _ _ Ville : _____		
N° Sécurité Sociale : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
Caisse : _____ Mutuelle : _____		
<input type="checkbox"/> Le(a) patient(e) s'oppose à la transmission des données à des fins de recherche médicale.		
Honoraires à adresser : <input type="checkbox"/> à l'hôpital <input type="checkbox"/> au laboratoire <input type="checkbox"/> Bordereau 815 <input type="checkbox"/> au patient		
<input type="checkbox"/> CMU <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> cpam + mutuelle (joindre photocopies)		
Nature du prélèvement : <input type="checkbox"/> Exérèse <input type="checkbox"/> Biopsie(s) <input type="checkbox"/> F.C.U. <input type="checkbox"/> Cytologie <input type="checkbox"/> Curetage <input type="checkbox"/> Extemporané <input type="checkbox"/> Immunofluorescence		<input type="checkbox"/> Patient (selon les résultats)
N° de référence des examens précédents :		
Localisation anatomique du prélèvement :		
<input type="checkbox"/> Photo prise		
RENSEIGNEMENTS CLINIQUES :		
Verso réservé au laboratoire		
Traitement en cours :		
Pour les prélèvements gynécologiques : <input type="checkbox"/> Grossesse <input type="checkbox"/> Ménopause <input type="checkbox"/> Hystérectomie <input type="checkbox"/> D.D.R..... <input type="checkbox"/> D.I.U. <input type="checkbox"/> Contraception <input type="checkbox"/> Aspect du col.....		
ABBEVILLE 13 rue Ste Catherine 80200 ABBEVILLE Tél : 03.22.20.77.55 - Fax : 03.22.20.77.50	LILLE 60, Bd J.B. Lebas BP 825 59024 LILLE Cedex Tél : 03.20.97.40.97 - Fax : 03.20.97.40.87	VALENCIENNES 20 Place Verte BP 80372 59307 VALENCIENNES CEDEX Tél : 03.27.47.12.12 - Fax : 03.27.41.44.86

Annexe 3 : Demande de matériels
DE-LOG-001



60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille
Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87
Mail : logistique.pnu@unilabs.com

DEMANDE DE MATERIEL

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE					
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>tpp</i>	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>fol20</i>	
Cytobrosse CervexBrush	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>cbs</i>	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>fol</i>	
Cytobrosse Combibrush	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>com</i>	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>poc</i>	
EndoCervex Brush (endocol)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>ctb3</i>	Pot plastique 280 ml + couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>pom</i>	
Ecouvillon bois/coton tête large	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>eco</i>	Pot plastique 1 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>pol</i>	
Spatules d'Ayres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>spb</i>	Seau blanc 3 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>spo3</i>	
Kit d'auto-test HPV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>apv</i>	Seau blanc 5,7 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>spo5</i>	
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			DIVERS					
Porte-lames carton 3 lames	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>bpo</i>	Bidon formol 4% Buffered 5L	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>bid</i>	
Lames blanches de microscopie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>vie</i>	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>cubi</i>	
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>lam</i>	Milieu de Michel pour IF 20 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>mic</i>	
LaboFix aérosol 200 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>fix</i>	Pipelles de Cornier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>pip</i>	
Flacon stérile 60 ml	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>str</i>	Cassette + mousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>cas</i>	
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>ctl</i>	Tube RNA LATER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>rna</i>	
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>tpp</i>	Fiche de demande d'examen PNU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>fic</i>	
Flacon BD Surepath (organes profonds)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>sur</i>	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>ficgyn</i>	
Flacon Alcool (LCR uniquement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>fex</i>	Fiche pour recherche mutation somatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>ficson</i>	
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>amb</i>	Feutre indélébile pour flacon Hologic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>feu</i>	
Expéditeur (nom, adresse et service) :			Scellé pour bac à navette			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>sce</i>
Date : / /			Grand sac de transport			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>gst</i>
Cachet :			Sachet double poche zip : couleur à préciser			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>pst</i>
Réf : DE-LOG-001-07			Date d'application : 08/09/2023			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>mat</i>
			Carnet Bloc Opérateur			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>cbo</i>
			Carnet A5 Duplicata			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>pct</i>

Veuillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison